



MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL

1700, rue Principale
Saint-Michel (Québec) J0L 2J0
Tél. : (450) 454-4502 Fax. : (450) 454-7508

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS DE PROMULGATION

Règlement numéro 2017-273 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 950 000\$ pour des travaux de réfection de rues

AVIS est par la présente donné par la soussignée que le règlement numéro 2017-273 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 950 000\$ pour des travaux de réfection de rues adopté par le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Michel à une séance ordinaire tenue le 10 janvier 2017 et modifié lors d'une séance ordinaire tenue le 9 mai 2017 a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 15 mai 2017.

Ledit règlement est maintenant déposé au service du greffe de l'édifice municipal au 1700, rue Principale, Saint-Michel, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance durant les heures d'affaires, du lundi au vendredi.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Michel, ce 29^e jour de mai 2017

(s) Caroline Provost

Caroline Provost, secrétaire-trésorière adjointe